



# Travaux parties privatives par la copropriété

Par **Manette**, le **10/01/2022** à **12:37**

Bonjour Monsieur, Madame,

J'ai déjà fait appel à vos compétences , j'ai été satisfaite de votre réponse, je souhaite un complément d'information.

L'AG a voté à l'article 24 lors du ravalement des façades le changement des coffres en bois des volets privatifs par des coffres en alu de couleur différente. Je prends acte.

Il se trouve qu'avec l'accord du syndic j'ai effectué ce changement il y a peu en respectant le RDC. Vous me dites qu'on ne peut pas m'imposer à nouveau ce changement (2070 € !) Mais seulement le changement de couleur, ce que j'accepte de faire, pour éviter toute polémique.

Le syndic fait la sourde oreille, si après avoir envoyé une lettre recommandée avec un rappel de la loi, copie de la facture et engagement de respecter la nouvelle couleur, je reçois malgré tout un appel de fond pour effectuer ce remplacement, que dois- je faire?

Merci de votre aide.

Je vous adresse tous mes voeux pour cette nouvelle année.

Manette

Par **youris**, le **10/01/2022** à **15:28**

Le modèle de votre coffre métallique est-il différent de celui voté par l'A.G. ce qui nuirait à l'harmonie de l'immeuble ?

lorsque vous avez remplacé ce coffre de volets, était-il déjà prévu que tous les coffres de volets soient remplacés ?